



PLAN DE PREVENTION CANICULE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Peipin élabore un plan de prévention de la canicule pour l'été 2014.

Un recensement des personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées doit être établi afin qu'en cas d'alerte caniculaire ces dernières puissent bénéficier d'une intervention des Services Sanitaires et Sociaux.

Aussi nous demandons à toutes personnes concernées de bien vouloir se manifester en Mairie afin de se faire inscrire sur une liste tenue à la disposition des services sanitaires.

Quelques précisions :

En cas de troubles du sommeil ou de grosse fatigue, prévenir :

- **Les pompiers au 18**
- **Le médecin traitant**
- **L'entourage : famille, voisin, aide ménagère**



LA PREVENTION ETANT L'AFFAIRE DE TOUS,

le CCAS demande à chacun d'entre nous d'être vigilant dans son entourage et de signaler **en Mairie de Peipin,** au 04.92.62.44.17 ou par mail : mairie@peipin.fr les personnes qui semblent en situation de risque.